



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Salariés à domicile et hausse des prix des carburants

Question écrite n° 45339

Texte de la question

M. Jean-Charles Laronneur interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur les conséquences pour les salariés à domicile de la hausse des prix des carburants. Pour répondre aux attentes des concitoyens, des mesures ont déjà été prises, comme l'indemnité inflation ou la revalorisation de 10 % du barème de l'indemnité kilométrique. Plus récemment, M. le Premier ministre a annoncé qu'à compter du 1er avril 2022 et pour une durée de 4 mois, une remise de 15 centimes par litre sera appliquée sur le prix à la pompe. Mais, pour les professionnels du secteur de l'aide à domicile, les difficultés persistent car la plupart d'entre eux ne sont pas imposables et ne bénéficient donc pas de la revalorisation du barème. Ainsi, il souhaiterait savoir si une mesure ciblée est à l'étude pour répondre à cette problématique de fond qui met en péril l'attractivité de ce secteur.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Charles Laronneur](#)

Circonscription : Finistère (2^e circonscription) - Agir ensemble

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45339

Rubrique : Services à la personne

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 avril 2022](#), page 2483

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)